

PRODUITS ET SERVICES BANCAIRES

Guide tarifaire applicable aux particuliers

Tarifs en vigueur au 05/01/2024



La Macif,
c'est vous.



Sommaire

- Extrait standard des tarifs _____ **P. 5**
- L'ouverture*, le fonctionnement et le suivi du compte _____ **P. 6**
 - L'ouverture, la transformation et la clôture
 - Mobilité bancaire
 - Les relevés de compte
 - La tenue de compte
 - Les autres services
- Abonnement à des services de banque à distance _____ **P. 7**
- Les moyens et opérations de paiement _____ **P. 8**
 - Les cartes
 - Les virements
 - Les prélèvements SEPA/TIP SEPA
 - Les chèques
- Les offres groupées de services _____ **P. 12**
 - Le compte bancaire Bleu Anis*
 - Le compte bancaire 18-25 ans*
 - L'offre de destination de la clientèle fragile
- Les irrégularités et incidents _____ **P. 15**
 - Les commissions d'intervention
 - Les opérations particulières
 - Les incidents de paiement
- Les découverts et crédits _____ **P. 17**
 - Les découverts
 - Les crédits à la consommation
- L'épargne et les placements financiers _____ **P. 18**
 - Épargne bancaire
 - Placements financiers
- Les assurances _____ **P. 20**
- Résoudre un litige _____ **P. 20**
- Le lexibanque Macif _____ **P. 21**



Service inclus avec un compte bancaire Bleu Anis : 
Service à moitié prix pour les détenteurs d'un compte bancaire
Bleu Anis : 

*Depuis le 1^{er} avril 2020, le compte de dépôt, les offres de services Bleu Anis, Bleu Anis Duo, le compte 18-25 ans ainsi que l'assurance des moyens de paiement ne sont plus commercialisés. Les clients détenteurs de ces produits continuent toutefois d'en bénéficier.

→ Extrait standard des tarifs

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

SERVICES	Frais en euro
Abonnement à des services de banque à distance (internet)	Gratuit (Hors coût du fournisseur d'accès internet)
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS <i>Service Alertes SMS/e-mail sur compte de dépôt</i>	12 €/an Nombre illimité de SMS ou e-mail
Fourniture d'une carte de débit - Carte Bleue Visa (carte de paiement internationale à débit immédiat)	37 €/an
Fourniture d'une carte de crédit - Carte Bleue Visa (carte de paiement internationale à débit différé)	41 €/an⁽¹⁾
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	28 €/an⁽²⁾
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	Gratuit⁽³⁾
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	En point d'accueil Macif : 1,10 €/virement Par internet : gratuit
Paiement d'un prélèvement SEPA	- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement : Gratuit - Frais par paiement d'un prélèvement : Gratuit
Commission d'intervention	Plafonnée à 5 €/jour et 80 €/mois⁽⁴⁾
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	14 €/an⁽⁵⁾
Frais de tenue de compte	Gratuit

(1) Sous réserve d'acceptation de Socram Banque.

(2) Carte proposée sous conditions.

(3) Hors tarification éventuelle de la banque effectuant l'opération.

(4) Définition retenue par l'article L312-1-3 du Code Monétaire et Financier : somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier. Les commissions d'interventions sont plafonnées à 4 €/jour et à 20 €/mois pour les détenteurs de l'offre pour la clientèle fragile et les bénéficiaires du Service bancaire de base.

(5) Depuis le 1^{er} avril 2020, l'assurance des moyens de paiement ainsi que les avantages tarifaires associés ne sont plus commercialisés. Les clients détenteurs de ces produits continuent toutefois d'en bénéficier. Garantie accordée par Macif - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier - 79000 Niort.

→ L'ouverture, le fonctionnement et le suivi du compte

Depuis le 1^{er} avril 2020, le compte de dépôt, les offres de services Bleu Anis, Bleu Anis Duo, le compte 18-25 ans ainsi que l'assurance des moyens de paiement ne sont plus commercialisés. Les clients détenteurs de ces produits continuent toutefois d'en bénéficier.

L'OUVERTURE, LA TRANSFORMATION ET LA CLÔTURE	<i>Frais par opération en euro</i>
Ouverture de compte	Gratuit 
Procuration : mise en place, modification ou suppression	Gratuit 
Frais de succession	70 € jusqu'à 10 000 € ⁽¹⁾ 180 € au-delà de 10 000 € ⁽¹⁾
Clôture de compte	Gratuit 
MOBILITÉ BANCAIRE	<i>Frais par opération en euro</i>
Service d'aide à la mobilité bancaire (article L312-1-7 du Code monétaire et financier)	Gratuit 
Liste des opérations récurrentes et automatiques sur 13 mois	Gratuit 
LES RELEVÉS DE COMPTE	<i>Frais par opération en euro</i>
Relevés de compte mensuels	Gratuit 
Relevé annuel des frais bancaires	Gratuit 
Rédition d'un relevé de compte	10 € dans la limite de 80 € Gratuit par internet
LA TENUE DE COMPTE	<i>Frais par opération en euro</i>
Service Rémunération de compte	7 €/an ⁽²⁾ 
Frais de tenue de compte	Gratuit 
Changement d'adresse	Gratuit 
Recherche consécutive à adresse erronée	14 €
LE SERVICE BANCAIRE DE BASE⁽³⁾	Nous consulter

(1) Tarifs selon le montant des actifs détenus au jour du décès.

(2) Taux de rémunération indiqué dans les Conditions particulières et susceptible de variation.

(3) Applicable selon les conditions définies à l'article L312-1 du Code Monétaire et Financier. Les services sont définis à l'article D 312-5 du Code Monétaire et Financier.


LES AUTRES SERVICES

Frais par opération en euro

Frais de recherche de document (à l'unité)	12 €	BA -50%
Photocopie de documents bancaires (copie de chèque incluse)	8 €	BA
Fourniture d'attestations diverses (à l'unité)	10 €	BA
Frais sur compte inactif (article L312-19 du Code Monétaire et Financier)	30 €/an ⁽¹⁾	
Délivrance d'un BIC/IBAN (RIB)	Gratuit	BA

→ La banque à distance

Frais en euro

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone) MACIFIN' - Votre Relation Banque  APPEL NON SURTAXE Du lundi au vendredi de 8 h à 20 h et le samedi de 9 h à 17 h Hors jours fériés	Gratuit ⁽²⁾	BA
Renvoi identifiant/mot de passe d'accès aux comptes	Gratuit	BA
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS/e-mail sur un compte de dépôt	12 €/an	BA
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS/e-mail sur un compte de dépôt 18-25 ans	Gratuit ⁽³⁾	
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS/e-mail sur un Livret jeune	Gratuit	

(1) Année glissante, dans la limite du solde créditeur.

(2) Hors frais de connexion, fournisseur d'accès et opérateur de téléphonie.


(3) Offre réservée aux majeurs de 18 à 25 ans.

→ Les moyens et opérations de paiement


LES CARTES	Cotisation annuelle en euro
Fourniture d'une carte de débit - Carte Bleue Visa (carte de paiement internationale à débit immédiat)	37 € 
Fourniture d'une carte de débit - Carte Bleue Visa 18-25 ans (carte de paiement internationale à débit immédiat)	28 € ⁽¹⁾
Fourniture d'une carte de crédit - Carte Bleue Visa (carte de paiement internationale à débit différé)	41 € ⁽²⁾ 
Fourniture d'une carte de débit - Carte Visa Premier (carte de paiement internationale à débit immédiat)	98 € 
Fourniture d'une carte de crédit - Carte Visa Premier (carte de paiement internationale à débit différé)	109 € ⁽²⁾ 
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	28 € ⁽³⁾
Fourniture d'une carte de débit - Carte Visa Plus (associée au Livret jeune ou Livret A)	10 €

Bénéficiez d'une réduction de 50% sur la cotisation annuelle d'une carte bancaire supplémentaire fonctionnant sur un même compte (hors carte de paiement à autorisation systématique).

LES RETRAITS PAR CARTE :

	Frais par opération en euro
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque en zone euro	Gratuit ⁽⁴⁾ 
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque hors zone euro	2 € + 2,10% ⁽⁵⁾
Frais par retrait d'espèces au guichet d'une agence bancaire hors zone euro	5 € + 2,10% ⁽⁵⁾

LES PAIEMENTS PAR CARTE :

	Frais par opération en euro
Frais par paiement par carte en zone euro	Gratuit 
Frais par paiement par carte hors zone euro	2,10% ⁽⁶⁾

(1) Associée au compte 18-25 ans. Service d'alertes SMS/e-mail inclus.

(2) Sous réserve d'acceptation de Socram Banque.

(3) Carte proposée sous conditions.

(4) Hors tarification éventuelle de la banque effectuant l'opération.

(5) Du montant retiré. Hors tarification éventuelle de la banque effectuant l'opération.

(6) Du montant payé.

LES AUTRES SERVICES :

	Frais par opération en euro
Envoi de la carte en courrier simple	Frais postaux 
Envoi de la carte en courrier recommandé	Frais postaux
Re-fabrication anticipée (avant échéance) de la carte bancaire	12 € 
Rédition du code secret	6 €  -50%
Modification des plafonds carte	8 € 
Service de reversement sur paiement carte	12 €/an 
Service de reversement sur paiement carte - carte supplémentaire	12 €/an ⁽¹⁾
Frais d'opposition sur carte à l'initiative du client	Gratuit ⁽²⁾ 
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	16 € ⁽²⁾
Mainlevée opposition Banque de France sur carte	6 €
Capture de carte bancaire dans un distributeur ou chez un commerçant	14 € ⁽²⁾
Capture de carte bancaire (pour code erroné, oubli)	Gratuit 
Recherche pour contestation sur opération carte bancaire (réclamation fondée)	Gratuit 
Recherche pour contestation sur opération carte bancaire (réclamation non fondée)	20 €

(1) Pour une carte supplémentaire sur le compte Bleu Anis, le service de reversement est prélevé mensuellement, soit 1€/mois.

(2) Selon les modalités définies dans les Conditions générales.

→ Les moyens et opérations de paiement





LES VIREMENTS SEPA	Frais par opération en euro
Frais d'émission par virement permanent - Interne ou externe	Gratuit 
Frais d'émission par virement occasionnel - Interne	Gratuit 
Frais d'émission par virement occasionnel - Externe	1,10€ (gratuit par internet) 
Frais de mise en place d'un virement permanent - Interne	Gratuit 
Frais de mise en place d'un virement permanent - Externe	2€ (gratuit par internet) 
Frais de réception d'un virement (occasionnel ou permanent)	Gratuit ⁽¹⁾ 
Révocation d'une échéance de virement avant exécution	Gratuit 
Retrait du consentement à l'exécution d'un ordre de virement permanent	Gratuit 

LES VIREMENTS NON SEPA	Frais par opération en euro
Frais de réception d'un virement en devises	5€ + 0,05% ⁽¹⁾  du montant reçu avec un minimum de 5€
Révocation d'une échéance de virement avant exécution	2€ 

(1) Le donneur d'ordre et le bénéficiaire supportent les frais de leur banque respective.


LES PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIP SEPA

Frais par opération en euro

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	Gratuit 
Frais par paiement d'un prélèvement	Gratuit 
Révocation d'une échéance de prélèvement avant exécution	Gratuit 
Retrait du consentement à l'exécution d'un ordre de prélèvement permanent	Gratuit 

LES CHÈQUES

Frais par opération en euro

Frais d'envoi de chéquier en pli simple	Gratuit 
Frais d'envoi de chéquier en recommandé	Frais postaux
Frais d'envoi de bordereau de remise de chèques	Frais postaux ⁽¹⁾ 
Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit 
Frais d'émission d'un chèque de banque (à l'unité)	12 € ⁽²⁾ 
Remise de chèques en point d'accueil Macif ou par courrier	Gratuit 
Frais d'opposition sur chèque/chéquier par l'émetteur	10 € 
Frais par paiement par chèque en euro à l'étranger	20 €

(1) Inclus dans le compte bancaire Bleu Anis dans la limite de deux envois par an.

(2) Frais postaux non compris si l'envoi du chèque de banque est en recommandé.

→ Les offres groupées de service

Depuis le 1^{er} avril 2020, le compte de dépôt, les offres de services Bleu Anis, Bleu Anis Duo, le compte 18-25 ans ainsi que l'assurance des moyens de paiement ne sont plus commercialisés. Les clients détenteurs de ces produits continuent toutefois d'en bénéficier.

COMPTE BANCAIRE BLEU ANIS

Un compte bancaire multi-services !

Une carte bancaire avec choix de visuels⁽¹⁾		+	Un chéquier	
■ Un compte rémunéré dès le 1 ^{er} euro ⁽²⁾	■ Une carte bancaire qui rapporte ⁽³⁾	■ Pas de frais de tenue de compte	■ Découvert autorisé de 150 € par mois sans agios ⁽³⁾	

Et de nombreux services sans frais supplémentaires :

- retraits d'espèces sans frais dans tous les distributeurs automatiques de la zone euro ;
- alertes SMS/e-mail à déclencher au seuil de votre choix ;
- cotisation à une offre d'assurance des moyens de paiement⁽⁴⁾ ;
- cotisation à une offre d'assurance découvert⁽⁵⁾ ;
- opposition sur chèque et/ou chéquier ;
- mise en place des opérations de virement et de prélèvement ;
- émission de chèque de banque.

Une gestion pratique :

- **Un conseiller Macif à votre écoute** par téléphone.
- **Par internet**, vous pouvez consulter vos comptes et réaliser des opérations courantes sans frais depuis votre espace bancaire⁽⁶⁾.

OFFRE GROUPÉE DE SERVICES COMPTE BANCAIRE BLEU ANIS ⁽⁷⁾	Cotisation mensuelle en euro
Carte Bleue Visa à débit immédiat	8,55 €
Carte Bleue Visa à débit différé	9,90 € ⁽⁸⁾
Carte Visa Premier à débit immédiat	11,60 € ⁽⁸⁾
Carte Visa Premier à débit différé	12,95 € ⁽⁸⁾

Si vous êtes en couple, bénéficiez d'un tarif préférentiel sur le 2^e compte bancaire Bleu Anis :

BLEU ANIS DUO ⁽⁹⁾	Cotisation mensuelle en euro
Carte Bleue Visa à débit immédiat	6,40 €
Carte Bleue Visa à débit différé	7,40 € ⁽⁸⁾
Carte Visa Premier à débit immédiat	8,70 € ⁽⁸⁾
Carte Visa Premier à débit différé	9,70 € ⁽⁸⁾

COMPTE BANCAIRE 18-25 ANS

L'essentiel au prix juste !

Pour moins de 2,50 €/mois, la Macif accompagne les jeunes dans la gestion de leur argent au quotidien⁽¹⁰⁾.

**Une Carte Bleue
Visa Classique
à débit
immédiat**



**Un service d'alertes
SMS/e-mail
à déclencher
au seuil de votre choix**

Cotisation annuelle incluant ces services : 28 €/an.

Et en plus à la Macif, vous bénéficiez gratuitement :

- des retraits d'espèces sans frais dans tous les distributeurs automatiques en zone euro ;
- du suivi du compte sur smartphone, tablette...⁽⁶⁾.

(1) Sous réserve de disponibilité.

(2) Selon les modalités définies dans les Conditions générales. Taux de rémunération indiqué dans les Conditions particulières et susceptible de variation.

(3) Le Service de reversement sur paiement Carte et de Découvert autorisé de 150 euros selon les modalités définies dans les Conditions Générales et particulières.

(4) Garantie accordée par Macif - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier - 79000 Niort.

(5) Garantie accordée par Apivia Macif Mutuelle - Mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris cedex 15.

(6) Hors frais de connexion, fournisseur d'accès et opérateur téléphonique.

(7) remplacer le contenu par : Prix tenant compte de la remise de 1 € liée au geste éco citoyen en choisissant le relevé électronique seul ; soit un prix total du compte bancaire Bleu Anis : 9,55 €/mois pour une Carte Bleue Visa à débit immédiat ; 10,90 €/mois pour une carte Bleu Visa à débit différé ; 12,60 €/mois pour une carte Visa Premier à débit immédiat et 13,95 €/mois pour une carte Visa Premier à débit différé.

(8) Sous réserve d'acceptation par Socram Banque

(9) Tarif s'appliquant pour un 2e compte bancaire Bleu Anis souscrit par une personne d'un même couple (conjoint, concubin ou partenaire) et tenant compte de la remise de 1 € liée au geste éco citoyen en choisissant le relevé électronique seul ; soit un prix sans remise du 2e compte bancaire Bleu Anis de 7,40 €/mois pour une Carte Bleue Visa à débit immédiat ; 8,40 €/mois pour une carte Bleu Visa à débit différé ; 9,70 €/mois pour une carte Visa Premier à débit immédiat et 10,70 €/mois pour une carte Visa Premier à débit différé. Selon les modalités définies dans les Conditions générales.

(10) Offre réservée aux majeurs de 18 à 25 ans.

OFFRE À DESTINATION DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE

Une offre bancaire spécifique destinée à aider les personnes en situation de fragilité financière à mieux maîtriser leur budget et limiter les frais d'incidents de paiement⁽¹⁾.

	Cotisation mensuelle en euro
La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt	1 € ⁽²⁾
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	
Quatre virements mensuels SEPA, dont au moins une mise en place de virement permanent, ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité	
Deux chèques de banque par mois	
Un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement	
Un système d'alertes SMS sur le niveau du solde du compte	
La fourniture de relevés d'identités bancaires	
Un changement d'adresse par an	
	Frais en euro
Les commissions d'interventions sont plafonnées selon l'article R312-4-2 du Code Monétaire et Financier	Plafonnés à 4 €/jour et à 20 €/mois
	Frais en euro
Pour les clients détenteurs de l'offre spécifique, les frais ⁽³⁾ sont plafonnés	Plafonnés à 20 €/mois et à 200 €/an
	Frais en euro
Pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'offre spécifique, les frais ⁽³⁾ sont plafonnés selon les articles R312-4-3 du Code Monétaire et Financier	Plafonnés à 25 €/mois

(1) Offre proposée sous conditions.

(2) L'offre spécifique est proposée pour un tarif ne pouvant dépasser 3 €/mois. Ce montant est revalorisé annuellement en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac.

(3) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

→ Les irrégularités et incidents

LES COMMISSIONS D'INTERVENTION

Frais en euro

Commissions d'intervention

Plafonnés à 5€/jour⁽¹⁾
2 premières opérations gratuites par mois
puis plafonnés à 5€/jour⁽¹⁾ avec Bleu Anis



LES OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

Frais par opération en euro

Frais par saisie administrative à tiers détenteur

10% du montant de la créance
dans la limite d'un montant maximum
de 100 €

Frais par saisie-attribution et autre saisie







42 €

Réquisition judiciaire, blocage de compte

42 €

(1) Les commissions d'intervention sont plafonnées à 80 €/mois.

LES INCIDENTS DE PAIEMENT**Frais par opération en euro**

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	8 € 
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	Gratuit 
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision < ou égal à 50 € Le forfait comprend : lettre d'information, lettre d'injonction, certificat de non-paiement, gestion du compte liée à l'interdiction, blocage de provision et levée de l'interdiction bancaire	18 € ⁽¹⁾
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision > 50 € Le forfait comprend : lettre d'information, lettre d'injonction, certificat de non-paiement, gestion du compte liée à l'interdiction, blocage de provision et levée de l'interdiction bancaire	28 € ⁽¹⁾
Déblocage de provision sur chèque de plus d'un an	Gratuit 
Chèque payé sur un compte en interdiction bancaire	18 €
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques (suite à une interdiction d'un autre établissement bancaire)	15 €
Frais pour la déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	Gratuit 
Frais liés à une levée d'une interdiction bancaire externe	6 €
Frais de rejet de prélèvement ou TIP SEPA pour défaut de provision	14 € ⁽²⁾ 
Frais de non-exécution de virement (permanent ou occasionnel) pour défaut de provision	14 € ⁽²⁾ 

(1) Frais non prélevés en cas de nouveau rejet du même chèque dans les 30 jours.

(2) Le montant maximum des frais bancaires de rejet d'un prélèvement ou d'un virement ne peut excéder le montant de l'ordre de paiement, il est plafonné à 14 €. Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention qui est facturée séparément.

→ Les découverts et crédits à la consommation

LES DÉCOUVERTS

Déouvert autorisé de 150 € par mois sans agios dans le cadre du compte bancaire Bleu Anis⁽¹⁾



Intérêts débiteurs sur découvert autorisé

Par exemple pour un découvert de 500 € au taux débiteur de 8,9% utilisé sur une durée de 30 jours, le TAEG est de 9,42%.⁽²⁾

8,90% Taux nominal

Intérêts débiteurs sur découvert non autorisé

Par exemple pour un découvert de 500 € au taux débiteur de 12,87% utilisé sur une durée de 30 jours, le TAEG est de 13,94%.⁽²⁾

12,87% Taux nominal

Frais de mise en place et gestion du découvert autorisé

Gratuit



Frais de lettre de résiliation de découvert autorisé à l'initiative de la banque (à l'acte)

6 €



LES CRÉDITS À LA CONSOMMATION

Frais par opération en euro

Frais de dossier

Gratuit

Aménagement du prêt

Gratuit⁽³⁾

Report de mensualité

Gratuit⁽³⁾

Rédition du tableau d'amortissement

Gratuit

Assurance facultative

Nous consulter⁽⁴⁾

TAEG (Taux annuel effectif global) fixe déterminé en fonction des caractéristiques de votre projet et sous réserve d'acceptation de votre dossier

Renseignez-vous auprès d'un conseiller ou sur macif.fr

BON À SAVOIR

Voiture neuve ou d'occasion, camping-car, bateau, travaux d'intérieur... chaque projet est unique et le crédit doit surtout s'adapter à votre budget. Votre conseiller est là pour étudier votre projet en fonction de votre situation financière et vous donner une réponse de principe dès la fin du rendez-vous.

Offre sous réserve d'acceptation par l'organisme prêteur : Socram Banque.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

(1) Selon les modalités figurant dans les Conditions générales et particulières.

(2) Le TAEG réel, fonction de votre utilisation sera indiqué sur vos relevés de compte.

(3) Des intérêts intercalaires peuvent être dus suite à l'exécution de ces opérations.

(4) L'assurance emprunteur facultative (décès, invalidité permanente, Incapacité temporaire de travail avec perte de revenus, PTIA) est gérée par Mutavie SE - Société européenne à Directoire et Conseil de surveillance. Entreprise régie par le Code des assurances. Capital 46 200 000 €. RCS Niort B 315 652 263. Siège social : 9 rue des Iris - CS 50000 - Bessines - 79088 Niort cedex 9.

Macif agit en qualité de mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement pour le compte de Socram Banque N° ORIAS 13005670 (www.orias.fr).



→ L'épargne et les placements financiers

ÉPARGNE BANCAIRE

L'OUVERTURE ET LA CLÔTURE	Frais par opération en euro
Livret A	Gratuit
Livret de développement durable et solidaire	Gratuit
Livret d'épargne populaire	Gratuit
Livret jeune	Gratuit
Livret Solidaire Macif	Gratuit
Compte sur livret	Gratuit
Compte épargne logement ou Plan d'épargne logement - Ouverture et clôture - Transfert vers un autre établissement	Gratuit 40€

LES SERVICES LIÉS	Frais par opération en euro
Cotisation carte Visa Plus (associée au Livret jeune ou Livret A)	10€/an
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS/e-mail (sur Livret jeune)	Gratuit
Frais d'émission d'un chèque de banque sur livret	9€

PLACEMENTS FINANCIERS

L'ÉPARGNE ASSURANCE-VIE ⁽¹⁾	Frais ⁽²⁾
Multi Vie	0,60% de frais annuels de gestion sur la part des droits exprimés en euros et en unités de compte Frais d'arbitrage : 0,10% sur le montant des sommes arbitrées avec un montant minimum de 5€ et un maximum de 30€
Jeewan Patrimoine⁽²⁾	1% de frais sur versements 0,60% de frais annuels de gestion sur la part des droits exprimés en euros 0,80% de frais annuels de gestion sur la part des droits exprimés en unités de compte (majoré de 0,30% dans le cadre de la gestion sous mandat pilotée) Frais d'arbitrage : 3 arbitrages gratuits par année civile puis 0,30% des sommes arbitrées
Macif Plan Épargne Retraite⁽³⁾	1% de frais sur versements 0,60% de frais annuels de gestion sur la part des droits exprimés en euros 0,80% de frais annuels de gestion sur la part des droits exprimés en unités de compte Frais d'arbitrage : 1 arbitrage gratuit par année civile puis 0,50% des sommes arbitrées

BON À SAVOIR

L'épargne assurance-vie vous permet de financer tous vos projets, préparer votre retraite ou faciliter votre succession dans le respect des valeurs mutualistes.

Pour connaître les taux de rémunération en vigueur, nous consulter.

Sur les supports en unités de compte, les montants investis ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Ce risque est supporté par l'épargnant.





(1) Nos contrats d'épargne assurance-vie sont assurés par Mutavie, branche assurance-vie du groupe Macif. Mutavie SE - Société européenne à Directoire et Conseil de surveillance. Entreprise régie par le Code des assurances. Capital 46 200 000 €. RCS Niort B 315 652 263. Siège social : 9 rue des Iris - CS50000 - Bessines - 79088 Niort cedex 9.


(2) Sur les supports en unités de compte, des frais de gestion sont prélevés annuellement sur le nombre de parts moyen géré. Ce prélèvement revient à diminuer le nombre de parts inscrites sur ces supports. Les frais prélevés par les gestionnaires financiers sont indiqués dans le document d'informations clés pour l'investisseur (DICI). Pour les autres frais applicables, consultez la note d'information de chaque contrat disponible sur Macif.fr.

(3) Le Plan Épargne Retraite Macif ou Multi Horizon Retraite est un contrat d'épargne retraite assurance-vie multi-support souscrit par l'Ageper, assuré par Mutavie et distribué par Macif. AGEPER - Association pour la gestion de l'épargne retraite (association loi 1901) - 9 rue des Iris - CS 50000 - 79000 Bessines.

→ Les assurances

LES ASSURANCES LIÉES AU COMPTE	Cotisation annuelle en euro
Cotisation à une offre d'assurance découvert	9€ ⁽¹⁾ 
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	14€ ⁽²⁾ 
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement supplémentaire	4,20€ ⁽³⁾
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement 18-25 ans	6€

→ Résoudre un litige

Macifin¹ - Votre Relation Banque se tient à la disposition du Client au  09 69 39 49 59 (appel non surtaxé) afin de répondre à ses attentes et de lui proposer les solutions adaptées à ses besoins. En cas de réponse insatisfaisante à un mécontentement avéré, Macifin¹ invitera le Client à formuler une réclamation par écrit.

Lorsque le Client souhaite formuler une réclamation écrite, il peut le faire soit par courrier postal à l'adresse suivante : Socram Banque, Réclamation - 2 rue du 24 Février - CS 90000 - 79092 Niort cedex 9 ; soit par courrier électronique à l'adresse : reclamations@socrambanque.fr

La Banque accusera réception de la réclamation écrite dans un délai de dix (10) jours ouvrables à compter de l'envoi de cette demande.

La Banque dispose à partir de la date d'envoi de la réclamation écrite par le client d'un délai de deux (2) mois pour apporter une réponse définitive.

Concernant les réclamations liées aux services de paiement, une réponse sera apportée au Client dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la réception de sa réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour lui répondre, la Banque lui adressera une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de sa réponse. En tout état de cause, le Client recevra une réponse définitive au plus tard trente-cinq (35) jours ouvrables suivant la réception de sa réclamation.

En cas d'absence de réponse dans un délai de deux (2) mois et/ou en cas de désaccord avec la réponse de la Banque, le Client, s'il remplit les conditions d'éligibilité pour en bénéficier, peut saisir gratuitement par écrit le médiateur à l'adresse suivante : Le Médiateur de l'Association des Sociétés Financières - 75854 Paris cedex 17 ou en ligne, sur le site internet : <https://lemediateur.asf-france.com>.

La saisine du Médiateur vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire par le client à l'égard de la Banque pour ce qui concerne les informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

⁽¹⁾ Garantie accordée par Apivia Macif Mutuelle - Mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris cedex 15.

⁽²⁾ Depuis le 1^{er} avril 2020, l'assurance des moyens de paiement ainsi que les avantages tarifaires associés ne sont plus commercialisés. Les clients détenteurs de ces produits continuent toutefois d'en bénéficier. Garantie accordée par Macif - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond - 79000 Niort.

⁽³⁾ Pour une carte supplémentaire sur le compte bancaire Bleu Anis : cotisation de 0,35 €/mois.

→ Le lexibanque Macif

EXPLIQUER CLAIREMENT NOS PRODUITS ET SERVICES, C'EST LÀ TOUTE NOTRE DIFFÉRENCE.

Vous trouverez ci-dessous un lexique des termes bancaires les plus courants (lexique élaboré à partir du glossaire des opérations bancaires du Comité consultatif du secteur financier).

Vous pouvez également consulter le glossaire dans son intégralité sur le site macif.fr.

■ **Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS** : le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

■ **Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)** : ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone ...) pour réaliser à distance-tout ou partie-des opérations sur le compte bancaire.

■ **Agios (ou intérêts débiteurs)** : somme due à la banque lorsqu'un compte présente un solde négatif pendant un ou plusieurs jours. Le calcul de cette somme s'effectue sur la base des dates de valeur.

■ **Autorisation de découvert** : accord écrit et préalable entre la banque et son client qui fixe les conditions de fonctionnement d'un compte bancaire débiteur (montant, durée et modalité de remboursement). Lorsque l'autorisation de découvert prévoit un retour à une position créditrice dans un délai inférieur à un mois, le terme de facilité de caisse est parfois employé. L'utilisation, sans accord formalisé, d'un découvert pendant 90 jours consécutifs conduira la banque à proposer une offre préalable de crédit.

■ **Chèque de banque** : chèque émis par une banque à la demande du client, et dont le montant, immédiatement débité du compte bancaire du client, est ainsi garanti. Les chèques de banque sont généralement utilisés pour le règlement d'achats de montant élevé.

■ **Chèque sans provision** : chèque émis sur un compte bancaire dont le solde disponible ou le découvert autorisé est insuffisant pour régler le montant du chèque. S'il ne régularise pas sa situation, l'émetteur se voit interdit d'émettre des chèques. On parle également de chèque impayé.

■ **Code BIC (Bank Identifier Code)/Code IBAN (International Banking Account Number)** : le BIC est l'identifiant international de la banque.

L'IBAN est l'identifiant international du compte bancaire. Le BIC et l'IBAN permettent d'identifier un compte bancaire et sont nécessaires au traitement automatisé des opérations de virement ou de prélèvement en France ou à l'étranger.

■ **Commission d'intervention** : somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision ...).

■ **Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement** : le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

● **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

■ **Fourniture d'une carte de crédit (carte de paiement internationale à débit différé)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

■ **Fourniture d'une carte de crédit (carte de paiement internationale à débit immédiat)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

■ **Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)** : le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui

du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

■ **Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA) :** le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

■ **Récapitulatif annuel des frais bancaires :** document adressé aux clients, récapitulant le total des frais perçus par la banque ou l'établissement de paiement au cours de l'année passée au titre de la facturation des produits et services liés à leur compte. Ce document est obligatoirement envoyé chaque année gratuitement, avant le 31 janvier.

■ **Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) :** le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

■ **Saisies administratives à tiers détenteur (SATD) :** Procédure permettant à l'administration d'obtenir, auprès d'un tiers détenant des sommes d'argent vous appartenant, le paiement d'un impôt, d'une taxe, d'une amende ou de toute autre facture dont vous êtes redevable et que vous n'avez pas payé.

■ **Saisie-attribution :** procédure juridique permettant à un créancier disposant d'un titre exécutoire

(décision de justice) de faire bloquer le compte bancaire du montant de la dette, puis de se faire attribuer une somme qui lui est due.

■ **SEPA (Single Euro Payments Area) :** le SEPA (espace unique de paiement en euros), vise à créer une gamme unique des moyens de paiement en euro commune à l'ensemble des pays européens (le virement, le prélèvement et la carte de paiement) permettant aux utilisateurs (consommateurs, entreprises, commerçants et administrations) d'effectuer des paiements en euro dans les mêmes conditions partout dans l'espace européen, aussi facilement que dans leur propre pays. Pour en savoir plus : www.sepafrance.fr.

■ **TAEG :** taux annualisé effectif global : taux englobant les intérêts et l'ensemble des frais liés à l'octroi d'un crédit (frais de dossier, frais d'assurance, de garantie, d'hypothèque...). Il permet de mesurer le coût total du prêt ou du crédit. Il ne doit jamais dépasser le seuil de l'usure (ou taux d'usure).

■ **Tenue de compte :** l'établissement tient le compte du client.

■ **TIP SEPA :** moyen de paiement qui accompagne une facture (société, organisme, etc.) et permet de la régler ponctuellement (loyer, facture de téléphone ou d'électricité) à distance sans avoir besoin d'émettre un chèque. Il suffit de signer le TIP SEPA et de le renvoyer, accompagné d'un relevé d'identité bancaire, à son créancier. Il remplace l'ancien TIP (Titre Interbancaire de Paiement). Une signature reste nécessaire pour chaque opération.

■ **Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) :** l'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

■ **Zone euro :** la zone euro est composée des 19 pays (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays Bas, Portugal, Slovaquie, Chypre, Malte, Estonie, Slovaquie, Lettonie, et Lituanie).

Infos pratiques

EN CAS DE PERTE OU VOL DE VOS MOYENS DE PAIEMENT (24H/24 ET 7J/7)

■ Opposition carte bancaire

EN FRANCE :

09 69 32 00 61 Service gratuit
+ prix appel

OU

01 42 77 45 45

(service carte Visa Premier, coût selon opérateur)

À L'ÉTRANGER :

(+ 33) 9 69 32 00 61

(coût selon pays et opérateur)

■ Opposition chèque

Service Relation Banque du lundi au vendredi de 8 h à 20 h
et le samedi de 9 h à 17 h

Hors jours fériés

N°Cristal **09 69 39 49 59**

APPEL NON SURTAXE



IMPORTANT

Confirmez votre demande d'opposition par écrit dans les meilleurs délais.

Pour nous contacter :



Votre Relation Banque

du lundi au vendredi de 8 h à 20 h et le samedi de 9 h à 17 h
Hors jours fériés

 **N°Cristal** **09 69 39 49 59**

APPEL NON SURTAXE



Télécharger l'appli mobile disponible sur



SOCRAM BANQUE - SA au capital social de 70 000 000 euros inscrite au RCS de Niort sous le numéro 682 014 865 - 2 rue du 24 février - CS90000 - 79092 Niort Cedex 9 - Établissement de crédit de droit français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR - 4 place de Budapest - CS92459 - 75436 Paris Cedex 09) - Mandataire d'assurance N°ORIAS : 08044968 (www.orias.fr).

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier - 79000 Niort. Mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement pour le compte de Socram Banque (pour les opérations de banque) et mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement (pour les services de paiement) - N° ORIAS 13005670 (www.orias.fr).

GIE MACIF FINANCE EPARGNE - Groupement d'intérêt économique, au capital de 1 524,50 euros - RCS Niort 400 024 881 - Siège social : 9 rue des Iris - 79000 Bessines. Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement et mandataire d'assurance - N°ORIAS 19000688 (www.orias.fr). MACIFIN¹ - établissement secondaire du GIE MACIF FINANCE EPARGNE - 31 route de Gachet - 44300 Nantes.

